



**DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16  
DU REGLEMENT GENERAL  
DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

La société VICAT informe ses actionnaires qu'au 2 mars 2026, date de publication de l'avis de réunion valant avis de convocation au BALO, le nombre total d'actions composant son capital social s'élève à 44 900 000, auquel correspondent 75 008 008 droits de vote.